

www.dolceta.eu le site européen d'éducation à la consommation sur Internet

L'Institut national de la Consommation lui dédie une de ses émissions.

Un livre commandé jamais livré, une facture de téléphone anormalement élevée, un séjour à l'étranger qui tourne mal... Par quels moyens le consommateur peut-il résoudre ce type de problèmes? Il existe désormais un site internet dédié www.dolceta.eu. Dolceta émane d'un programme d'information et d'éducation des consommateurs initié par l'Union européenne. Destiné aux consommateurs néophytes comme aux plus aguerris, il s'agit d'un outil pédagogique initialement créé pour les formateurs et enseignants mais aujourd'hui accessible au grand public.

Véritable outil pratique pour le consommateur, il offre un éventail d'informations important. Les sujets traités sont aussi divers que les contrats de vente, les garanties ou encore les crédits à la consommation, les achats sur Internet...

Les enseignants qui l'utilisent pour leurs cours témoignent : « *Le principal intérêt de ce site Internet est de permettre de trouver des réponses à des questions de consommation à travers des cas concrets* ». « *Ce site internet permet, en quelque sorte, d'appivoiser le droit de la consommation* ».

www.dolceta.eu met à la portée de tous des informations qui permettent aux consommateurs de devenir plus responsables car mieux informés.

L'Institut national de la consommation avec le soutien de la Commission Européenne a réalisé dans le cadre de ses programmes télévisés d'information du consommateur, CONSOMAG, une émission spéciale « **Apprendre à consommer avec Internet** », cette vidéo présente les fonctionnalités de www.dolceta.eu et ses avantages pour le consommateur. Après avoir été multi diffusée sur les chaînes de France Télévisions, elle peut être visionnée dès aujourd'hui sur le portail de la consommation www.conso.net.

A propos de l'INC

L'Institut national de la consommation (INC) est un Epic (établissement public à caractère industriel et commercial), placé sous la tutelle du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. L'Institut a été créé en 1966 (art. L. 531-1 du Code de la consommation). C'est un centre d'expertise et d'information pour les consommateurs et les associations de consommateurs. Il édite le magazine 60 Millions de consommateurs les sites Internet www.60millions-mag.com; www.conso.net, www.ctaconso.fr et produit les émissions CONSOMAG. Ses travaux sont des vecteurs de l'accroissement de la qualité des produits et des services, et de l'évolution de la législation.

Contact presse : Anne-Juliette Reissier 01 45 66 20 35 aj.reissier@inc60.fr